

Sommaire

1.	Objet et domaine d'application	1
2.	Définitions et abréviations utilisées	1
3.	Références et enregistrements associés et annexés	2
a.	Associés	2
b.	Annexés.....	2
4.	Mode opératoire	2
a.	Liste des manoeuvres	2
b.	Incident de fonctionnement	3
5.	Règles de sécurité.....	3
a.	Obligation de protocole de sécurité	3
b.	Constitution et enregistrement du protocole de sécurité	5

Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
I. AMEKUDJI	M. GUILLOT	D. SIMON
		

Historique :

Version	Date	Description des modifications réalisées	Prochaine relecture avant :
A	27/05/2010	Suite à refonte de la codification des documents, ce document annule et remplace la procédure : 605/LFD.	26/05/2012
B	19/04/2012	Relecture bisannuelle : mises à jour en bleu.	18/04/2014

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce mode opératoire présente les manoeuvres pour réaliser le dépotage de fioul lourd par camion à Vaugirard.

Les dispositions qui suivent concernent les agents de la chaufferie de Vaugirard pour surveiller le bon déroulement de la livraison de fioul lourd par camion.

2. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS UTILISEES

RAS

3. REFERENCES ET ENREGISTREMENTS ASSOCIES ET ANNEXES

a. ASSOCIES

Cahier des évènements

POI : Plan d'Opération Interne

Formulaire Protocole de Sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement
PM1 FOR 015-1

b. ANNEXES

RAS

4. MODE OPERATOIRE

Les équipements individuels de protection adaptés doivent être portés lors des opérations de déchargement : chaussures de sécurité ou bottes, gants, vêtement de travail, casque, lunettes de protection, masque.

a. LISTE DES MANOEUVRES

La veille de la réception du fioul, il faut :

- Mettre en service le traçage électrique des pompes de dépotage et disposer le circuit de dépotage pour un dépotage camion.

Puis, le jour du dépotage :

- S'assurer avant l'arrivée du camion que son emplacement est libre
- Entrer du camion selon le sens de signalisation marqué au sol jusqu'à l'emplacement pour le dépotage, **une fois garée, le camion à la cabine de traction dirigé vers la sortie de l'air de dépotage.**
- Vérifier que la vanne d'évacuation **¼ de tour** à l'égout est bien fermée de manière à ce qu'elle puisse recueillir un déversement accidentel (ex : rupture de flexible)
- **S'assurer que le Protocole de chargement/déchargement longue durée est signé et a jour. Si ce n'est pas le cas faire signer le protocole ponctuel (Réf : PM1 FOR 015-4),**
- Vérifier la désignation et la qualité (fioul TTBTS) du produit par agent d'entretien.
- Vérifier que la quantité livrée puisse rentrer dans la cuve.
- **Remplir le protocole de déchargement ADR pour produit dangereux.**
- Mise à la terre de la citerne par le livreur.
- Vérification par agent d'entretien du bon branchement avant dépotage.
- Vérifier la mise en place d'absorbant sous les bouches de dépotage (absorbants mis à disposition du livreur sur le site de dépotage).
- Ouverture du dôme ou de l'évent de la citerne par le livreur.
- Ouverture des vannes isolement citerne et collecteur par le livreur.
- Mise en service des pompes de dépotage CPCU par agent **CPCU**.
- Vérification d'absence de fuites par agent **CPCU** et livreur.
- A la fin du dépotage, fermeture des vannes et branchement du flexible par le livreur.

- Arrêt des pompes par agents [CPCU](#).
- Vérification de la propreté de la zone.
- Rouvrir la vanne pluviale $\frac{1}{4}$ de tour.

Tout incident même mineur est noté dans le cahier des événements.

b. INCIDENT DE FONCTIONNEMENT

1 - Rupture du flexible

Causes probables	Intervention / Remèdes
- Vétusté du flexible	- Evacuation du fioul lourd sous la responsabilité du livreur - Changement du flexible
- Non respect de l'utilisation des flexibles	- Respect des consignes d'utilisation

2 - Mauvais raccordement

Causes probables	Intervention / Remèdes
- Raccord pompier défectueux	- Evacuation du fioul lourd sous la responsabilité du livreur - Changement du flexible
- Mauvaise utilisation des raccords pompiers	- Vérification des raccords - Changement des raccords ou du flexible

En cas de déversement accidentel important : placer rapidement les tapis ventouses (à disposition dans le local des pompes de dépotage) sur les bouches d'égout pour éviter tout rejet vers le réseau d'assainissement en cas de débordement de la rétention ; confiner la zone à l'aide de boudins absorbants (à disposition dans le local des pompes de dépotage).

La vanne pluviale étant normalement fermée lors du dépotage, le fioul reste dans la rétention.

En cas d'incendie non maîtrisé, [se mettre en relation avec la salle de contrôle pour potentiellement et en fonction de l'évolution du sinistre](#), déclencher le POI (voir notamment schémas d'alerte, fiches « message », actions réflexes...).

5. REGLES DE SECURITE

a. OBLIGATION DE PROTOCOLE DE SECURITE

Les opérations de chargement et de déchargement doivent faire l'objet d'un document écrit dit "protocole de sécurité", remplaçant le plan de prévention.

Ce protocole de sécurité comprend toutes les indications et informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération, les contrôles et mesures de prévention et de sécurité qui doivent être mis en place à chacune des phases de sa réalisation.

Ce protocole est rempli lors de l'arrivée du transporteur sur le site pour un chargement / déchargement.

Ces informations concernent notamment :

Pour l'entreprise d'accueil

Première page du protocole : présentation

- La date d'intervention, le nom de l'entreprise d'accueil, le site concerné et l'identité du représentant CPCU par l'entreprise d'accueil auquel l'employeur délègue ses attributions.
- Le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement, accompagnés d'un plan et des consignes de circulation, fourni au transporteur lors de son arrivée sur le site.
- Les matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement.
- Les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident.

Seconde page du protocole : consignes et points de contrôle :

Les consignes de sécurité et particulièrement celles qui concernent l'opération de chargement ou de déchargement (EPI transporteur et agent CPCU) :

- Etat du véhicule
- Equipement du véhicule
- Protection collective
- Documents relatifs au transport de matières dangereuses

L'entreprise de transport sera contactée par le représentant CPCU pour toute non-conformité remarquée lors du contrôle.

Dans les cas comportant des risques majeurs, le représentant CPCU peut interdire le chargement / déchargement.

Pour le transporteur

Première page du protocole : présentation

- Les coordonnées du transporteur.
- Les informations importantes relatives au transporteur.
- La nature de la marchandise : nom, panneau orange du produit, plaque étiquette de danger.

Seconde page du protocole : consignes et points de contrôle

- Caractéristiques du véhicule
- Aménagements et équipements spécifiques du véhicule
- Matériel ou engin utilisé pendant l'intervention
- Conditionnement de la marchandise
- Précautions à prendre
- Déroulement de l'opération et risques spécifiques

b. CONSTITUTION ET ENREGISTREMENT DU PROTOCOLE DE SECURITE

Le formulaire du protocole est rempli par le responsable CPCU et le transporteur lors de l'arrivée de ce dernier sur le site pour un chargement/déchargement.

Le responsable CPCU remet la consigne spécifique du site au transporteur.

Le document d'agrément de transport pour les matières dangereuses n'étant pas détenu par le chauffeur, il sera demandé ultérieurement.

Le document est signé par les deux intervenants, puis le représentant CPCU envoie une copie à la société de transport, en demandant le retour du document d'agrément pour le transport de matières dangereuses.

Les protocoles PM1 FOR 015-1 sont conservés conformément à la liste des enregistrements en vigueur.